



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 70.09.2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 095-219506128-20260930-DEL70092029-DE

Date de convocation :
23 septembre 2026

Date d'affichage :
23 septembre 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Etaient présents :

Monsieur BERNARD, Madame HEBBAR, Monsieur LAPORTE, Madame TESSON, Monsieur LAGNEZ, Madame PEIRE, Monsieur CHANAL, Adjoints au Maire.

Madame SOUFFRANT, Madame MARTIN, Monsieur GIACALONE, Madame LORENZO, Monsieur WIESEN, Madame KATACHE, Monsieur LICETTE, Madame LERNATOWSKA, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur GEBAUER, Madame DOS RAMOS, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur ESNEE, Madame LASHAB, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame THEMIOT a donné pouvoir à Madame HEBBAR
Monsieur BRODIER a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE
Madame BIET a donné pouvoir à Madame MARTIN
Monsieur KOVAC a donné pouvoir à Monsieur GEBAUER

Absents excusés :

Monsieur SAINTE BEUVE
Monsieur ROMERO

Secrétaires de séance :

Madame HEBBAR et Madame DOS RAMOS

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-8 relatif à l'établissement du règlement intérieur du Conseil municipal ;

VU la délibération n° 28.04.2026 en date du 22 avril 2026 relative à la désignation des membres des commissions communales ;

VU la délibération n° 69.09.2026 en date du 30 septembre 2026 relative à la mise à jour du règlement intérieur du Conseil municipal ;

CONSIDERANT que suite à la mise à jour du règlement intérieur du Conseil municipal, le nombre des commissions communales est ramené à 8 au lieu de 16 ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 095-219506128-20260930-DEL70092029-DE

CONSIDERANT que les commissions communales sont désormais composées comme suit :

- 5 élus de la majorité municipale, dont Monsieur le Maire
- 2 élus du groupe « Engager pour l'avenir de Le Thillay »
- 1 élu du groupe « Parler vrai, agir juste pour Le Thillay »

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ABROGE** la délibération n° 28.04.2026 en date du 22 avril 2026 relative à la désignation des membres des commissions communales,
- ⇒ **FIXE** le nombre des commissions communales à 8, en remplacement des 16 commissions précédemment constituées,
- ⇒ **APPROUVE** la composition des commissions communales, chaque commission étant composée de 8 élus, répartis comme suit :
 - 5 élus de la majorité municipale, dont Monsieur le Maire
 - 2 élus du groupe « Engager pour l'avenir de Le Thillay »
 - 1 élu du groupe « Parler vrai, agir juste pour Le Thillay »
- ⇒ **APPROUVE** la composition des commissions communales telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 12 octobre 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.